

Déclaration de la commission exécutive nationale du SNFOLC

3 février 2023

La CEN se félicite de l'importance des grèves des 19 et 31 janvier et de la montée en puissance des manifestations de salariés, de lycéens, d'étudiants et de retraités, dans tout le pays à l'appel des confédérations syndicales. Des millions exigent le retrait de la réforme des retraites ! Ils refusent les choix politiques du gouvernement qui, pour économiser 10 milliards d'euros, condamne à deux ans fermes tous les salariés, et vient de programmer la dépense de 430 milliards pour faire la guerre. Cette fuite en avant est inacceptable ! Avec tous les salariés, il est possible d'obtenir comme en 2019-2020 le retrait sans condition de la contre-réforme des retraites.

La CEN se félicite de la décision de la Confédération FO d'augmenter le fonds alloué à la caisse de grève confédérale pleinement engagée dans la bataille pour le retrait : « *dés le 19 on y va !* ».

Les salariés du public et du privé s'appuient sur les revendications de l'intersyndicale nationale qui affirme à juste titre que « *le gouvernement doit entendre le rejet massif de ce projet et le retirer* », « *appelle à multiplier les actions, initiatives, réunions ou assemblées générales partout sur le territoire, dans les entreprises et services, dans les lieux d'étude, y compris par la grève* » et « *à se mobiliser par la grève et la manifestation encore plus massivement le mardi 7 février puis le samedi 11 février* » (communiqué du 31 janvier).

La CEN considère que le gouvernement, en refusant de retirer sa réforme des retraites, en restant sourd aux revendications, en jouant la montre, ne laisse d'autre choix aux confédérations que de préparer la grève pour bloquer le pays pour imposer le retrait. Le SNFOLC invite les instances à s'inscrire dans ce cadre et à organiser partout des AG au plus près des personnels.

Pendant les vacances scolaires, la CEN invite les instances à maintenir l'expression syndicale et à poursuivre toutes les dispositions pour mobiliser les personnels. Aucune trêve des confiseurs en 2019-2020, aucune pause pendant les congés scolaires 2023 ! Les syndicats du SNFOLC sont présents et mobilisés avec l'ensemble des salariés et des grévistes déterminés à arracher le retrait de la contre-réforme Borne.

Face aux attaques Macron-Borne qui remettent en cause les régimes spéciaux, la CEN revendique le maintien des 42 régimes spéciaux et du Code des pensions civiles et militaires auquel est adossé le statut de fonctionnaire. Pour FO, la retraite c'est à 60

ans à taux plein avec 37,5 annuités.

Le SNFOLC prend toute sa place dans les centaines d'AG qui se tiennent à tous les niveaux (établissement, secteur, départemental, interpro) pour décider collectivement la grève et sa reconduction partout où c'est possible et participe en lien avec les UD aux actions décidées en intersyndicales départementales. La CEN invite les instances à définir un plan précis d'AG, d'HIS et de tournées d'établissement. Le SNFOLC invite en lien avec les UD à constituer des caisses de grève. Comme la CEF, la CEN « *invite ses syndicats à se rapprocher de leur Union Départementale afin d'organiser la grève au plan interprofessionnel* ».

Pour la CEN, obtenir le retrait de la contre-réforme des retraites serait un point d'appui considérable pour satisfaire toutes les revendications.

La CEN se félicite de la décision de la FNEC FP-FO de quitter les groupes de travail du ministre Ndiaye visant à instituer un « pacte » avec les enseignants et remettre en cause le statut. En effet, le « pacte » proposé par le ministre Ndiaye dans la continuité du Grenelle de JM Blanquer est « perdant-perdant » pour tous les personnels. Aucune contre-partie n'est acceptable à l'augmentation des salaires pour faire face à l'inflation et à la baisse du pouvoir d'achat ! Le ministre de la Fonction publique doit augmenter la valeur du point d'indice pour tous les fonctionnaires, a minima à hauteur de l'inflation pour commencer, et le rattrapage depuis 20 ans ! Augmenter les salaires pour tous, c'est aussi davantage de cotisations salariales pour la pérennité de notre système de retraites par répartition !

Les DHG inacceptables, conséquence des centaines de suppressions de postes imposées par le budget de l'Éducation nationale passé au moyen du 49ter, sont déclinées dans les collèges et les lycées, et entraînent les sureffectifs, les suppressions de classes, les compléments de service et les mesures de cartes scolaires. Toujours pour baisser les coûts, collectivités et rectorats ferment des dizaines de lycées à Paris et dans le Grand-Est et établissent des plans de fermeture de collèges (« *plan ambition collèges* » prévoyant de fermer 8 collèges sur 35 dans les Ardennes, le « *plan collèges 2050* » prévoyant de fermer 12 collèges sur 36 dans les Deux-Sèvres etc.). La CEN soutient les personnels qui se mobilisent refusant la fermeture de leur établissement, la sup-

pression de classes et des DHG au rabais.

Les professeurs de lycée sont assommés par l'augmentation considérable de la quantité de travail depuis la réforme Blanquer du lycée : la CEN réaffirme son exigence que cette réforme soit abrogée et que les épreuves nationales du baccalauréat soient rétablies en juin. En ce sens, le SNFOLC mène campagne, comme pour la conférence nationale du 4 février 2022 pour le rétablissement d'un baccalauréat avec ses épreuves nationales, anonymes et terminales.

Les professeurs de collège sont scandalisés par l'annonce du ministre Ndiaye, par voie de presse à la veille de l'envoi des DGH, de supprimer la technologie en cycle 3, premier pas avant la remise en cause en tant que telle de cette discipline par la contre-réforme qu'il prépare sur le collège. Le CEN, qui revendique le maintien de toutes les disciplines, des programmes nationaux et des concours disciplinaires de recrutement, demande, avec la FNEC FP-FO, « *le respect des statuts particuliers et le maintien de l'enseignement de la technologie en 6^{ème}* » et appelle à signer massivement la pétition « *Non à la suppression de l'enseignement technologique en 6^{ème}* » (34 786 signatures au 3 février). La CEN du SNFOLC appelle toutes les instances à mener campagne contre la destruction d'une discipline par Ndiaye. De même, la CEN dénonce la généralisation des classes « *tremplin* » préparant la constitution d'un corps unique d'enseignement de l'école au lycée, et exige qu'elles soient abandonnées. La CEN du SNFOLC avec la FNEC FP-FO demande le retrait de la réforme de la voie professionnelle.

La CEN s'oppose à la mise en place et à la multiplication des « *classes de défenses et de sécurité globales* » dont « *l'école du socle* » a ouvert la voie et n'accepte aucun parrainage de l'armée sur ces classes et sur les élèves. Le SNFOLC et la FNEC FP-FO revendiquent l'abrogation du SNU.

La CEN appelle les instances du SNFOLC à prendre toutes les dispositions pour défendre tous les dossiers catégoriels (mutations, promotion de corps et de grade, avancement...) car défendre la carrière des personnels, c'est défendre leur Statut de fonctionnaire ! De même, elle appelle à défendre tous les non-titulaires (enseignants, CPE, PSYEN, AED et AESH) qui sont les plus exposés à l'inflation galopante et à la précarité. Le SNFOLC les aide à obtenir leur reconduction et la CDIisation et revendique l'accès au statut.

La CEN, comme le CSN du SNFOLC, « *appelle les personnels à adhérer pour renforcer le syndicalisme libre et indépendant qui défend les droits des personnels et se bat pour en conquérir de nouveaux.* ». Ainsi, le succès aux élections professionnelles de 2022 qui place le SNFOLC à la seconde place chez les enseignants, les CPE et les PsyEN est un point d'appui pour dépasser largement la syndicalisation 2022.

La CEN invite les instances du SNFOLC à convoquer les assemblées générales de reprise de cartes et dresser un plan précis de construction comprenant les heures d'informations syndicales, les tournées d'établissements, les formations syndicales et toutes les dispositions en défense des intérêts collectifs et particuliers personnels. La CEN appelle à prendre toutes les dispositions dès à présent pour permettre une large participation des délégations des syndicats aux congrès de la FNEC FP-FO et du SNFOLC du 5 au 9 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité

